

La coopération intergouvernementale dans **le secteur de la jeunesse**



**Politique
de jeunesse**

Cohésion sociale
Droits de l'homme
Participation
Recherche



COUNCIL OF EUROPE



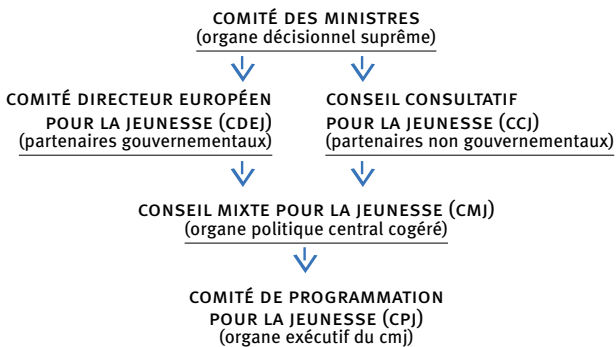
CONSEIL DE L'EUROPE



Le Conseil de l'Europe, organisation internationale intergouvernementale, intervient dans le secteur de la jeunesse par l'intermédiaire de son Comité directeur européen pour la jeunesse (CDEJ). Ce comité rassemble les ministères ou les administrations publiques chargés de la jeunesse des 50 Etats parties à la Convention culturelle européenne (STE n° 18)*. Il supervise un programme d'activités auquel participent les décideurs politiques, les chercheurs et acteurs de terrain dans le domaine de la jeunesse, et qui porte en priorité sur le développement de politiques de jeunesse dans les États membres.

ACTIVITÉS

- ▶ Analyse internationale des politiques nationales de jeunesse ;
- ▶ Université d'été du CDEJ ;
- ▶ Information et conseil à destination des jeunes ;
- ▶ Label de qualité du Conseil de l'Europe pour centres de jeunesse ;
- ▶ Travail sur des problématiques particulières relatives aux politiques de jeunesse ;
- ▶ Conférences des ministres responsables de la jeunesse.



* Tous les États membres du Conseil de l'Europe sont parties à la Convention culturelle européenne, mais toutes les Parties contractantes à la convention ne sont pas membres du Conseil de l'Europe.



ANALYSE INTERNATIONALE DES POLITIQUES NATIONALES DE JEUNESSE

Le Service de la jeunesse du Conseil de l'Europe a commencé à procéder à des analyses internationales des politiques nationales de jeunesse en 1997. Depuis cette date, et sur demande des États membres, une vingtaine d'analyses ont été effectuées par des équipes internationales d'experts recrutées par le Conseil de l'Europe. Ces analyses répondent à trois objectifs distincts :

- ▶ dispenser au pays demandeur des conseils sur sa politique de jeunesse ;
- ▶ identifier des éléments susceptibles de contribuer à une approche harmonisée des politiques de jeunesse au niveau européen ;
- ▶ contribuer à la connaissance, au développement et à la mise en œuvre de la politique de jeunesse du Conseil de l'Europe.

A l'issue de cette analyse, l'équipe d'experts établit un rapport assorti de recommandations à l'intention du gouvernement du pays concerné. Ce rapport est présenté dans le pays au cours d'une audition publique, puis au Conseil mixte pour la jeunesse, principal organe de développement de politiques du Service de la jeunesse du Conseil de l'Europe, qui se compose de partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux, et fonctionne en cogestion.

UNIVERSITÉ D'ÉTÉ DU CDEJ

Tous les ans, une université d'été, organisée par le CDEJ à l'invitation des autorités d'un pays membre, rassemble les membres du CDEJ, des jeunes fonctionnaires des ministères chargés des questions de jeunesse et les membres du Conseil consultatif pour la jeunesse. La diversité des expériences d'apprentissage qu'ils peuvent y faire leur permet d'améliorer leur capacité à participer activement aux travaux du Service de la jeunesse du Conseil de l'Europe, en particulier à ses structures cogérées. Les objectifs de ces universités d'été sont les suivants :

- ▶ améliorer la connaissance et la compréhension de la politique de jeunesse européenne ;
- ▶ mieux faire connaître les valeurs, objectifs, programmes et structures du Conseil de l'Europe et de son Service de la jeunesse, y compris en relation avec la politique et les programmes de jeunesse de l'Union européenne ;
- ▶ découvrir la réalité de la jeunesse ainsi que la politique et le travail de jeunesse dans le pays hôte ;
- ▶ partager les connaissances et les points de vue sur des thématiques d'actualité des politiques de jeunesse présentant un intérêt pour le Service de la jeunesse du Conseil de l'Europe.



INFORMATION DES JEUNES – LE CONSEIL DE L'EUROPE ET ERYICA

En 1997, le Conseil de l'Europe et l'Agence européenne pour l'information et le conseil des jeunes (ERYICA) ont signé un accord de partenariat dont les finalités sont les suivantes :

- ▶ promouvoir l'information et le conseil aux jeunes en tant que dimension importante de la politique de jeunesse ;
- ▶ faciliter et organiser la formation des personnes qui participent à l'action d'information et de conseil destinée aux jeunes ;
- ▶ répondre aux demandes de toutes les Parties contractantes à la Convention culturelle européenne dans ce domaine.

Un comité mixte de coordination, composé de trois membres du CDEJ, de trois représentants de l'ERYICA et d'un représentant du Conseil consultatif sur la jeunesse, établit et supervise le programme annuel du partenariat.

LE LABEL DE QUALITÉ DU CONSEIL DE L'EUROPE POUR CENTRES DE JEUNESSE

Le Conseil de l'Europe décerne son label de qualité des centres de jeunesse aux centres des pays membres chargés officiellement d'un mandat public qui remplissent les critères suivants :

- ▶ adhésion aux valeurs du Conseil de l'Europe ;
- ▶ contribution à la qualité du travail de jeunesse ;
- ▶ promotion de la coopération internationale ;
- ▶ contribution à l'amélioration de l'éducation non formelle ;
- ▶ implication active des jeunes à leurs politiques et programmes ;
- ▶ intégration des normes et approches du travail et de la politique de jeunesse du Conseil de l'Europe.

La Plateforme européenne des centres de jeunesse se réunit une fois par an pour permettre l'échange de connaissances entre les centres reconnus par le label de qualité du Conseil de l'Europe et ceux qui aspirent à l'obtenir, et pour assurer leur mise en réseau.



TRAVAIL SUR DES PROBLÉMATIQUES PARTICULIÈRES RELATIVES AUX POLITIQUES DE JEUNESSE

En quarante ans, le Service de la jeunesse du Conseil de l'Europe a conçu toute une série de formations pour les dirigeants, travailleurs et multiplicateurs de jeunesse ainsi que pour les jeunes chercheurs et fonctionnaires de toute l'Europe. Ces formations portent sur de nombreux domaines, comme l'éducation aux droits de l'homme, l'apprentissage interculturel, la participation des jeunes, l'éducation à la citoyenneté, etc.

Ce faisant, il a développé de nombreux outils pédagogiques, didactiques et de recherche novateurs, notamment dans des domaines comme l'éducation et l'apprentissage non formels, le travail de jeunesse et la vie associative, etc. Sur la base de ces travaux, ce service a élaboré les critères et normes de qualité du Conseil de l'Europe pour les politiques et le travail de jeunesse.

Le Portfolio européen pour les animateurs et les travailleurs de jeunesse illustre la volonté du Conseil de l'Europe et de ses États membres de faire reconnaître l'importance de l'éducation et de l'apprentissage non formels pour les jeunes. Cette méthode permet aux jeunes dirigeants et travailleurs de jeunesse d'identifier, d'évaluer et d'enregistrer leurs compétences.

Depuis 2010, le Service de la jeunesse est le partenaire actif d'un projet transversal pour la participation des enfants et des jeunes, dans le cadre duquel les actions de trois pays dans ce domaine ont été analysées, ce qui a débouché sur l'adoption d'une recommandation du Comité des Ministres sur la participation des enfants et des jeunes de moins de 18 ans (Recommandation CM/Rec(2012)2) et sur l'élaboration d'un outil d'évaluation pour aider les décideurs politiques et les intervenants concernés à évaluer les politiques publiques relatives à la participation des enfants et des jeunes.



CONFÉRENCES DES MINISTRES RESPONSABLES DE LA JEUNESSE

Ces conférences du Conseil de l'Europe offrent régulièrement aux ministres la possibilité d'examiner les questions d'actualité concernant leurs politiques et de fixer les grandes orientations du Conseil de l'Europe. Dans le secteur de la jeunesse, ces conférences ont lieu tous les trois ou quatre ans depuis 1985. Elles réunissent les ministres chargés de la jeunesse des 50 États parties à la Convention culturelle européenne. Les organisations de jeunesse participent activement à leur préparation et à leur suivi, ainsi qu'aux débats qui ont lieu pendant les conférences. Les délégations nationales ne se composent pas uniquement de ministres et de hauts fonctionnaires, mais aussi de représentants de la jeunesse, ce qui est une caractéristique intéressante propre aux conférences ministérielles dans le secteur de la jeunesse.

De plus, chaque conférence est précédée d'une manifestation rassemblant diverses organisations non gouvernementales nationales et internationales de jeunesse. Les conclusions de ces manifestations sont présentées lors de la session inaugurale des conférences. La déclaration finale adoptée à l'issue des conférences est soumise au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, qui décide des suites à lui donner.

www.coe.int

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent. Sur ses 47 États membres, 28 sont aussi membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en œuvre de la Convention dans les États membres.



COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE